



Contact:
Muriel Grésant
 ou **Patrick Cattelin**
 Téléphone 03 23 62 43 89
<http://murielweb.free.fr>



Communiqué de presse

UN MONDE PARALLELE ?

Inspiré par l'œuvre de David Lynch qui sonde inlassablement ce territoire, le **21^{ème} spectacle du Studio de Danse Muriel Grésant** imagine l'existence de deux mondes évoluant ensemble : le nôtre, bien sûr, et un univers parallèle. Univers dont les éléments se froissent et se tordent, faisant l'objet de forces naturelles extérieures, comme l'eau est "hantée" naturellement par le vent qui plisse sa surface.

Ce spectacle sera présenté à Saint-Quentin les **vendredi 8 (20h30) et dimanche 10 juin 2012 (15h)** au Splendid.

Le programme complet sera prochainement en ligne à la rubrique *Evènements* du site internet du **Studio de Danse Muriel Grésant** (<http://murielweb.free.fr>) et sera bien entendu disponible lors de l'accès à la salle de spectacle. La location des places sera ouverte à partir du 22 mai à l'**Espace Saint-Jacques**.

Opération exceptionnelle et occasion unique de goûter **l'évasion par la danse** : après ce week-end de spectacle et avant sa fermeture annuelle, le **Studio de Danse Muriel Grésant** accueillera **gratuitement et sans engagement**, pendant **trois semaines**, tous les amateurs de danse qui ne le connaissent pas encore dans le(s) cours de leur niveau. Ainsi, à partir du 11 juin 2012, la **22^{ème} saison** se mettra déjà en place. Nous reviendrons prochainement sur les temps forts.

Afin que ce spectacle et la fin de la saison vous soient présentés plus en détail, je vous suggère d'assister à la répétition générale : le mercredi 6 juin (à partir de 14 h) à Saint-Quentin (Le Splendid).

Bien entendu, l'accès à la salle vous est possible à tout moment pendant les spectacles ; en outre, j'espère vous rencontrer lors du cocktail que le **Studio de Danse Muriel Grésant** offrira à l'issue de la représentation du dimanche 10 juin à partir de 19h dans ses locaux (23 rue Claude Chappe).

Pour publication immédiate
 et éventuellement multiple

